

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica |
| Herausgeber: | Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft |
| Band: | 13 (1956) |
| Heft: | 4 |
| Artikel: | Nouvelle inscription caravanière de Palmyre |
| Autor: | Dunant, Christiane |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-14008 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelle inscription caravanière de Palmyre

Par Christiane Dunant, Nyon

Parmi les quelque quatre-vingts inscriptions trouvées en 1954 et 1955 dans le sanctuaire de Baalshamîn à Palmyre au cours des fouilles entreprises par la Mission archéologique suisse en Syrie, l'une d'elles sort du lot par sa longueur et son importance. Elle mérite d'être publiée à part, avant de prendre sa place dans l'étude épigraphique qui fera partie de la publication générale du sanctuaire, une fois la fouille achevée.

C'est un grand plaisir et un honneur pour moi que de pouvoir en faire ici hommage à M. Victor Martin, en souvenir reconnaissant de son enseignement et de l'intérêt amical qu'il ne cesse de manifester à mon égard.

Inventaire provisoire n° 134 (fig. 1 et 2). Grande console de colonne à tenon, en calcaire, couronnée d'une large corniche; les trois faces visibles portent une inscription dans un cadre mouluré; brisée en 15 fragments et reconstituée, la console présente encore quelques lacunes provenant de la perte de certains éclats du bloc; dimensions totales en mètres (larg. – haut. – prof.): $0,54 \times 0,515 \times 0,82$; corps de la console (sans la corniche supérieure ni le tenon): $0,45 \times 0,33 \times 0,52$; trouvée le 10 octobre 1954, remployée dans la maçonnerie d'un puisard d'époque tardive au Nord de l'angle Ouest de la grande cour située au Nord-Est du temple. Une inscription grecque est gravée sur la face antérieure (deux lignes sur le listel de la corniche, le reste sur le corps de la console) et sur la face latérale gauche; hauteur des lettres en centimètres, sur le listel: 1,5; interligne: 0,5; sur le corps de la console: 2; interligne: 0,7; traces de peinture rouge dans les lettres; la dernière ligne du texte est gravée sur la moulure du bord inférieur. Sur la face latérale droite, inscription palmyréenne gravée sur la corniche supérieure (4 lignes) et sur le corps de la console (11 lignes), la partie droite couverte de concrétions calcaires¹.

Σοαδον Βωλιαδονς τοῦ Σοαδον [εὐσεβῆ καὶ]
φιλόπατρων καὶ ἐν πολλοῖς καὶ [μεγάλοις]
καιροῖς γνησίως κ[αὶ φιλοτείμως]
4 παραστάντα τοῖς ἐμπό[ροις καὶ ταῖς]
συνοδί[α]ις καὶ τοῖς ἐν Οὐολογασιά[δι]
πολείταις, καὶ τ[ὸ]ν τότε ἀφειδήσαντα
[ψ]υχῆς καὶ οὐσίας ὑπὲρ τῶν τῇ πατρίδι

¹ Nous n'étudierons pas ici le texte palmyréen, qui paraîtra dans la publication générale. Moins bien conservé, il n'apporte en effet pas d'éléments nouveaux essentiels pour la compréhension du document.

8 διαφ[ε]ρόν[τ]ων καὶ διὰ τοῦτο δόγμασι
 καὶ ψ[ηφίσ]μασι καὶ ἀνδριᾶσι δημοσίοις
 καὶ ἐ[πιστολ]αῖς καὶ διατάγματι Ποβλικίου
 Μαρκ[έλλου τοῦ διασ]ημοτάτου κυρίου
 12 ὑπατικ[οῦ τετεμη]μένον, διασώσαντα
 δὲ καὶ τὴν [προσφ]άτως ἀπὸ Οὐολογαισιά[δος]
 παραγενομέν[ην συν]οδίαν ἐκ τοῦ
 περιστάντος αὐ[τ]ὴν μεγάλου κινδύνου,
 16 ἡ αὐτὴ συνοδία, [ἀρετ]ῆς καὶ μεγαλο-
 φροσύνης [καὶ εὐσεβείας ἐνεκ]α, αὐτοῦ
 ἀνδρ[ιάντας τέσσαρας ἀνέστησ]ε, ἐν[α]
 μὲν ἐνταῦθ[α ἐν ἵερῳ Διός], ἐνα δὲ
 20 [ἐ]ν ἵερῷ ἀλσει, ἐνα δὲ [ἐ]ν ἵε[ρῷ] Ἀρέος
 καὶ τὸν τέταρτον ἐν ἵερῷ Ἀταργάτειος
 διὰ Αγεγού Ιαριβωλεοντς καὶ Θαιμαρσον
 τοῦ Θαιμαρσον συνοδιάρχων ἔτονς
 24 [γ]υν', μηνὸς Περιτίου.

N. C. Nous avons omis volontairement d'accentuer les noms propres palmyréniens transcrits en grec, suivant le parti adopté, entre autres, par H. Seyrig, Antiquités syriennes 3 (1946) 167-214, et J. Starcky, Inventaire des inscriptions de Palmyre X. L. 5 et 13; *Oὐολογαισιά[δι]* et *Oὐολογαισιά[δος]* orthographe flottante qui se retrouve à Palmyre dans chaque mention épigraphique de cette localité.

Traduction: «(En l'honneur de) Soados, fils de Boliadès, petit-fils de Soados, homme pieux et ami de sa patrie, qui en de nombreuses et grandes occasions assista noblement et généreusement les commerçants, les caravanes et ses concitoyens établis à Vologésiade, qui se dépensa alors corps et biens en faveur de ses compatriotes, et qui fut honoré pour cette raison par des arrêtés, des décrets et des statues au nom de l'Etat ainsi que par des lettres et un édit de Publicius Marcellus, le très illustre consulaire. Etant donné qu'il a sauvé la caravane récemment arrivée de Vologésiade du grand danger qui la menaçait, cette même caravane lui a élevé quatre statues en reconnaissance de sa valeur, de sa noblesse et de sa piété, l'une ici-même, dans le sanctuaire de Zeus, une dans le bois sacré, une dans le sanctuaire d'Arès et la quatrième dans le sanctuaire d'Atargatis, par l'entremise des chefs caravaniers Agegos, fils de Iaribolès, et Thaimarsos, fils de Thaimarsos; l'an 443, au mois de Péritios (= février 132 ap. J.-C.).»

Nous avons ici un nouvel exemple de ces grandes dédicaces honorifiques destinées à témoigner la reconnaissance des caravanes à ceux qui se chargeaient d'assurer leur sécurité dans les longues étapes du désert qui séparaient Palmyre de ses comptoirs éloignés, en l'occurrence Vologésiade sur l'Euphrate² (fig. 3).

² La mention de Vologésiade se retrouve dans sept autres inscriptions de Palmyre, toutes caravanières, à une exception près (*Inventaire ...*, IX 15): J. Cantineau, *Inventaire des*

Soados, fils de Bôliadès, était déjà connu par une autre inscription caravanière importante, plus tardive puisqu'elle date du règne d'Antonin le Pieux, probablement vers 150 ap. J.-C., qui fut trouvée à une vingtaine de kilomètres au Sud-Est de Palmyre, à Oumm el Amad, gravée sur un fût de colonne à proximité d'un puits³. La filiation y était indiquée sur trois générations, ce qui révélait que Soados, fils de Bôliadès, petit-fils de Soados, arrière-petit-fils de Thaimisamsos, appartenait à une famille déjà illustrée à Palmyre par un oncle de notre personnage, Zebîda, fils de Soados, petit-fils de Thaimisamsos, qui avait été gymnasiarque des prêtres de Bêl et honoré comme tel en 117 ap. J.-C.⁴. Les premiers éditeurs avaient déjà reconnu en Soados «un hardi chef d'entreprise, à la fois négociant, diplomate et un peu soldat, tel qu'en exige le commerce des caravanes»⁵.

On retrouve dans le document d'Oumm el Amad en partie les termes exacts de notre inscription : les lignes 3–7 y sont la répétition des lignes 1–5 de notre texte, et en ont assuré le restituation⁶ : εὐσεβῆ καὶ | φιλόπατριν καὶ ἐν πολλοῖς καὶ μεγάλοις καιροῖς | γνῆσίως καὶ φιλοτείμως παραστάντα τοῖς | ἐμπόροις καὶ ταῖς συνοδίαις καὶ τοῖς ἐν Ὀλογασιάδι | πολείταις κλπ. ... Les lignes suivantes de la colonne inscrite (lignes 7–14) énumèrent les honneurs accordés précédemment à Soados, parmi lesquels apparaissent ceux qui sont déjà mentionnés sur notre console: καὶ ἐπὶ τούτοις [ἐπιστολῇ] θεοῦ | [Ἄ]δριανοῦ καὶ τοῦ θειοτάτου αὐτοκράτορος | Ἀντωνενοῦ νίοῦ αὐτοῦ μαρτυρεθέντα, | δόμοίως καὶ διατάγματι Ποβλικίου Μαρκέλλου | καὶ ἐπιστολῇ αὐτοῦ καὶ τῶν ἔξῆς ὑπατικῶν | καὶ ψηφίσμασι καὶ ἀνδριᾶσι τειμηθέντα ὑπὸ | βουλῆς καὶ δήμου καὶ τῶν κατὰ καιρὸν συνοδιῶν καὶ τῶν καθ' ἓνα πολειτῶν κλπ. ... On reconnaît dans ce second texte, lignes 10–11, la mention des lettres et de l'édit de Publicius Marcellus et, lignes 12–13, l'équivalent des lignes 8–9 de notre inscription : rappel des honneurs, décrets et statues accordés par le peuple⁷.

inscriptions de Palmyre III 21, 29; IX 14, 15; *Syria* 12 (1931) 106; J. Starcky, *Inventaire ... X* 112, 124; cf. H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 3 (1946) 197, n. 2. Sur les inscriptions caravanières en général, cf. M. Rostovtzeff, *Mélanges Glotz* 2 (1932) 793–811: *Les inscriptions caravanières de Palmyre*. A la liste d'inscriptions de cette catégorie que l'auteur avait établie, il faut ajouter les documents suivants, publiés depuis lors: *Berytus* 2 (1935) 143–148; J. Cantineau, *Inventaire ... IX* 30; J. Starcky, *Inventaire ... X* 7. 19. 29. 38. 81. 89. 90. 96. 107. 111. 112. 114. 124. 127.

³ R. Mouterde et A. Poidebard, *Syria* 12 (1931) 101–115: *La voie antique des caravanes entre Palmyre et Hit au IIe siècle après J.-C.*

⁴ Ibid. p. 108 et *Inventaire ... IX* 19 (où la date doit être corrigée : lire 117 à la place de 119 après J.-C.) = CIS 2, 3919.

⁵ *Syria* 12 (1931) 108. Sur le personnage et le rôle de Soados, voir ce qu'en disait déjà M. Rostovtzeff, *Mélanges Glotz* 2 (1932) 800sq.: outre son activité caravanière, Soados aurait peut-être été chargé de missions importantes d'ordre militaire pour la défense de la ville et de la route des caravanes, ce qui expliquerait les honneurs extraordinaires qui lui furent conférés. Aucune inscription cependant, il faut le remarquer, ne lui donne de titre militaire.

⁶ Sur le terme de *philopatris*, dont l'équivalent palmyréen est RHYM MDYTH, «qui aime sa cité», et qui paraît être un titre honorifique officiel accordé par le Sénat et le Peuple de Palmyre, cf. H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 3 (1946) 171. 194. On en connaît plusieurs exemples à Palmyre : à l'agora, dans le sanctuaire de Bêl, dans la grande colonnade et sur les colonnes honorifiques.

⁷ Sur l'échelle de valeur de ces différents honneurs : décrets du Sénat et du Peuple, lettres ou édit (*diatagma*) du légat de Syrie, félicitations impériales, cf. H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 3 (1946) 191sq.

Enfin, aux lignes 13–14, il y est question de témoignages de reconnaissance de diverses caravanes. C'est précisément un de ces témoignages qu'apporte notre console inscrite: l'érection de statues à l'effigie de Soados, non pas aux frais de l'Etat, comme celles de l'inscription d'Oumm el Amad (lignes 15–16 et 18–19: *ὑπὸ τῆς πατρίδος ... δημοσίοις ἀναλόμασι*), lorsque Soados avait été honoré d'un coup de sept statues, quatre à Palmyre dans le *tétradéion* de la cité⁸ et trois autres au loin, à Vologésiade, à Spasinou Charax et au caravansérail de Gennaès, mais simplement sur l'initiative particulière des membres d'une caravane qui avait eu à se louer des bons offices de Soados. Notre inscription montre qu'avant d'avoir reçu l'hommage de quatre statues par cette caravane venue de Vologésiade en 132, à laquelle il avait prêté son concours, le fils de Boliadès avait déjà été honoré officiellement non seulement par le peuple, mais encore par le légat lui-même, Publicius Marcellus, gouverneur de Syrie sous Hadrien jusqu'en 132 ap. J.-C.⁹, qui avait adressé des lettres et un édit le concernant. Son activité s'étend donc sur un laps de temps d'au moins vingt ans: avant 132 déjà, il avait rendu à la cité, et même à la province de Syrie tout entière, des services suffisants pour avoir reçu de nombreuses marques officielles de reconnaissance, puisque dès ce moment décrets, arrêtés et statues offertes par le peuple proclamaient publiquement sa valeur. Mais il n'avait pas encore été honoré, semble-t-il, par la lettre testimoniale de l'empereur Hadrien que mentionne, avec une lettre d'Antonin, l'inscription d'Oumm el Amad. Celle-ci avait donc dû récompenser d'autres preuves du zèle de Soados entre 132 et 138 ap. J.-C., date de la mort d'Hadrien.

En comparant encore les deux textes, on remarque que dans celui d'Oumm el Amad il est parlé de *plusieurs* caravanes et de simples citoyens qui auraient honoré Soados. Sur la console de 132, il n'est fait mention que des honneurs publics avant de passer aux marques de reconnaissance des chefs caravaniers Agegos et Thaimar-sos, qui ne sont par ailleurs pas encore connus dans la prosopographie palmyréenne. Ceux-ci seraient-ils les premiers qui, au nom d'une caravane, eussent élevé des statues en l'honneur de Soados, et l'activité proprement «caravanière» de celui-ci se serait-elle développée surtout à partir de 132 ap. J.-C.? On peut remarquer de toute façon que les raisons pour lesquelles Soados reçut des honneurs publics, soit de la cité, soit du gouverneur de la province, étaient toujours en rapport avec des questions commerciales ou caravanières: aide à des négociants, à des caravanes, aux Palmyréniens du *fondouq* de Vologésiade. Son dévouement ne se limitait pas à une aide financière, qui devait pourtant être déjà importante: il

⁸ Sur le *tétradéion*, cf. en dernier lieu H. Seyrig, *CRAI* (1940) 248sq., qui l'identifie avec l'agora de Palmyre. Il propose même de reconnaître la dédicace d'une des quatre statues élevées à Soados dans le *tétradéion* de la cité, sur une console de colonne mutilée de l'agora: *Antiquités Syriennes* 3 (1946) 169 = J. Starcky, *Inventaire ...* X 56. H. Ingholt, *Berytus* 3 (1936) 123, voyait dans le *tétradéion* les temples des quatre tribus, qui auraient été voisins de l'agora; même interprétation chez J. Cantineau, *Syria* 17 (1936) 279.

⁹ *Prosop. Imp. Rom.* (1re éd.) 3 no 779, s. v. *Publicius*, et RE s. v. *Syria*, col. 1629; voir aussi la nouvelle liste établie par H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 3 (1946) 160sq.: *Légats-précepteurs de Syrie entre 63 et 137*.

n'hésitait pas à payer de sa personne pour assurer le bien-être de ses compatriotes, comme le montrent les lignes 6-8 de notre texte.

Soados apparaît donc toujours plus comme un de ces personnages importants, gros commerçants probablement, qui contribuèrent par leur esprit d'entreprise à faire la fortune de Palmyre au IIe siècle ap. J.-C. De même qu'un armateur se fût efforcé d'assurer une bonne traversée aux convois qu'il organisait, ces négociants avaient intérêt à tout mettre en œuvre pour que les caravanes dont dépendait leur fortune arrivassent sans encombre à destination, dussent-ils même aller jusqu'à leur fournir une escorte armée, à établir des relais et à traiter avec les tribus nomades qui constituaient une menace toujours présente dans la solitaire traversée du désert. Peut-être Soados avait-il à sa solde, ou commandait-il un détachement de cette fameuse milice d'archers palmyréniens, qui semble bien avoir été créée pour assurer non seulement la protection de la cité du désert mais encore celle de ses communications avec l'extérieur. L'hypothèse d'une aide militaire s'accorderait bien avec les termes employés aux lignes 13-15: *διασώσαντα δὲ καὶ τὴν ... [συν]οδίαν ἐκ τοῦ περιστάντος αὐτὴν μεγάλον κινδύνον*. On peut mesurer la gravité du péril auquel avait échappé la caravane, grâce à l'aide de Soados, aux honneurs qui furent octroyés à celui-ci en reconnaissance de ses services: les caravaniers ne lui élèvent pas moins de quatre statues dans quatre des sanctuaires de la ville.

La mention de ces divers sanctuaires constitue la nouveauté la plus intéressante de notre inscription. Si les lacunes ont fait disparaître le nom du premier, tant dans le texte grec que dans le texte palmyréen, il ne fait cependant aucun doute qu'il s'agit du temple de Baalshamîn – en grec, de Zeus. En effet, la console a été trouvée dans ce sanctuaire, brisée et remployée il est vrai, mais selon toute vraisemblance elle y appartenait dès l'origine; dans ce cas l'adverbe *ἐνταῦθα* désigne sans ambiguïté le sanctuaire de Baalshamîn pour l'emplacement de la première statue.

On possédait déjà une autre mention d'un bois sacré à Palmyre; dans une inscription publiée par H. Seyrig¹⁰, la ligne 3, mutilée, portait: ... *ΙΟΝ ἄλσος*. On peut être assuré maintenant qu'il faut y restituer aussi *[ἴε]ρὸν ἄλσος*. Il s'agit probablement du même lieu, en rapport sans doute avec les jardins (la traduction palmyréenne dit «jardin sacré») arrosés par la source Efca. Peut-être même faut-il le situer à la source Efca elle-même: n'y a-t-on pas trouvé un autel dédié à Zeus Hypsistos, de 162 ap. J.-C.¹¹, et, non loin, toute une série de petits autels votifs consacrés au dieu anonyme¹²? On sait d'autre part que les dieux Aglibôl et Malakbêl possédaient un jardin, que leur culte se faisait autour d'un cypres¹³. Serait-ce donc plutôt leur sanctuaire qui est désigné ici sous le nom de bois (ou, en palmy-

¹⁰ *Antiquités syriennes* 2 (1938) 110.

¹¹ *Syria* 25 (1946/48) 334sq.

¹² Djafar Al-Hassani et J. Starcky, *Annales archéologiques de Syrie* 3 (1953) 145sqq.: *Autels palmyréniens découverts près de la source Efca*.

¹³ Cf. H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 2 (1938) 31 et 99, avec bibliographie. Cependant H. Seyrig *ibid.* 111 note 2, estime qu'«il n'y a pas de raison d'attribuer un caractère sacré au jardin d'Aglibôl et de Malakbêl».

réen, *jardin*) sacré ? Ou s'agit-il encore d'un seul et même sanctuaire, puisqu'on voit parfois sur des inscriptions Aglibôl et Malakbêl associés au dieu anonyme¹⁴, auquel précisément sont dédiés tous les petits autels de la source Efca ?

C'est la première fois qu'on trouve nommés dans une inscription de Palmyre les sanctuaires mêmes d'Arès et d'Atargatis, bien que leurs cultes fussent déjà attestés. Nous savons maintenant qu'ils étaient adorés, l'un et l'autre, dans un lieu saint particulier. Il apparaît aussi qu'Arès est l'équivalent grec du dieu arabe Arsou – comme le montre le texte palmyréen où il faut très certainement restituer [R]SW dans la lacune – de même qu'il était attesté comme tel pour Azizou, le frère jumeau d'Arsou¹⁵. Ces deux divinités étaient adorées en particulier comme protectrices des caravanes, symbolisant l'étoile divine qui les dirige la nuit¹⁶. Il semble donc particulièrement indiqué que des caravaniers choisissent le sanctuaire d'Arsou pour y ériger une statue.

Si l'emplacement de ce sanctuaire n'est pas encore connu, bien qu'Arsou fût «l'un des dieux les plus fréquemment invoqués à Palmyre»¹⁷, on avait déjà tenté d'identifier celui d'Atargatis, au culte attesté par une inscription et par une tessère¹⁸. D'après Wiegand et Krencker, il faudrait le reconnaître dans les ruines d'un temple qu'ils avaient exploré au Sud de l'arc monumental à l'extrémité Est de la grande colonnade¹⁹. Mais leur identification, suggérée très prudemment, se fonde uniquement sur la trouvaille d'un fragment de décor portant l'image d'un poisson, attribut possible de la déesse. Souhaitons qu'une fouille plus poussée permette un jour de vérifier cette hypothèse.

La mention de l'offrande de quatre statues de Soados dans quatre sanctuaires différents incite à opérer quelques rapprochements avec d'autres textes du même genre. Un petit groupe d'inscriptions honorifiques de Palmyre mentionne en effet soit l'offrande de quatre statues, soit la dédicace faite par les «quatre tribus», soit encore l'une et l'autre (offrande de quatre statues par les quatre tribus). Voici les passages qui nous intéressent dans ces divers documents :

1. Inscription caravanière, bilingue, ci-dessus, du sanctuaire de Baalshamîn, pour Soados, fils de Bôliadès, février 132, ligne 16: *ἡ αὐτὴν συνοδίᾳ ... αὐτοῦ ἀνδρὶ μάντας τέσσαρας ἀνέστησεν κληπτός* ...

2. Syria 12 (1931) 106sq., inscription d'Oumm el Amad, caravanière aussi, pour le même Soados, à dater vers 150 ap. J.-C., lignes 14–17: ... *καὶ νῦν τοῦτον μόνον διὰ τὰς συνεχεῖς καὶ ἐπ' ἀλ[λ]ήλους εὐποτίας τεσσάρων ἀνδριάντων ἐν τῷ τετραδεῖῳ τῆς πόλεως ἐπὶ κειόντων δημοσίοις ἀναλόμασι κατηξιωμένον κληπτόν* ...

3. Syria 17 (1936) 277, no 20, console de colonne trouvée dans le sanctuaire de Baalshamîn, portant une inscription mutilée, datée de novembre 171 ap. J.-C.,

¹⁴ H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 1 (1934) 101; 4 (1953) 31sqq.

¹⁵ J.-G. Février, *La religion des Palmyréniens* 16.

¹⁶ M. Rostovtzeff, JRS 22 (1932) 111sq.

¹⁷ H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 2 (1938) 26.

¹⁸ CIS 2, 3937; H. Ingholt, H. Seyrig, J. Starcky, *Recueil des tessères de Palmyre* no 201.

¹⁹ *Palmyra* 108sq.; cf. aussi M. Rostovtzeff, AJA 37 (1953) 58sqq.: *Hadad and Atargatis at Palmyra*.

en l'honneur d'un personnage dont le nom a disparu, qui fut honoré d'une statue équestre dans le Caesareum, d'une statue dans le sanctuaire de Bêl, et pour lequel, lignes 7–8, ... *αἱ δὲ τ[ῆ]ς π[ό]λεως τέσσαρες φυλαὶ ἐκάστη] ἐν ἵ[διῳ ἴερῳ ἀνδριάν]τα ἀνήγειρεν κλπ.* ...

4. Syria 13 (1932) 279, inscription honorifique bilingue trouvée derrière le sanctuaire de Bêl, en l'honneur d'Aelius Bora, [στρατηγὸς ἐπὶ τῆς] εἰρήνης, fils de Titus Aelius Ogeilou, 25 février 198 ap. J.-C., lignes 10–15: ... ἐφ' οἷς ἀμειβομένη αὐτὸν ἡ πατρὶς τὰς πρεπούσας αὐτῷ τειμὰς ἐψηφίσατο ἐφιππον ἀνδριάντα καὶ αἱ τέσσαρες φυλαὶ ἐν ἴδιοις ἴεροῖς ἐξ ἴδιων ἀνδριάντας τέσσαρες (sic) ὅν τοῦτον Χωνειτῶν φυλὴν κλπ. ... Le texte palmyréen de cette inscription nomme la tribu des Benê Kommara comme équivalent de la *Χωνειτῶν φυλὴ* mentionnée ici, et qui est la seule des quatre tribus dont le nom soit connu avec quelque certitude²⁰.

5. J. Starcky, Inventaire ... X 44, console de l'agora, avec inscription caravanière bilingue en l'honneur d'Ogeilos, fils de Makkaios, janvier 199 ap. J.-C., lignes 1–2 du texte grec: *Προστάγματι βούλης καὶ δήμου αἱ τέσσαρες φυλαὶ Ογηλον Μακκαιον τοῦ Ογηλον τοῦ Αγεγον τοῦ Σεονιρα δι' ἀρετὴν πᾶσαν κλπ.* ... Le texte palmyréen, plus explicite, dit: «Par décret du Sénat et du Peuple. Ces quatre statues sont celles de Ogeilô, fils de Maqqai, (fils de) Ogeilô Sewîrâ, que lui ont faites les quatre tribus, en son honneur, etc. ...»

Ces inscriptions présentent plusieurs points communs. Tout d'abord, elles concernent toutes des personnages qui ont eu une activité en rapport avec les caravanes et leur sécurité; seule l'inscription fragmentaire citée ici sous le n° 3 ne le dit pas, mais le personnage honoré paraît bien appartenir à la même catégorie. En second lieu, elles mentionnent toutes l'offrande de quatre statues, avec cependant des lieux d'érection et des donateurs différents. Mais dans ces différences mêmes on peut, semble-t-il, constituer des groupes et établir des correspondances. Nous trouvons en effet: a) offrande de quatre statues par quatre tribus, *chacune dans son sanctuaire* (n°s 3 et 4); b) offrande de quatre statues par les quatre tribus, toutes dans l'agora (n° 5, où les quatre statues paraissent avoir été réunies sur la longue console qui porte l'inscription); c) offrande de quatre statues aux frais de l'Etat dans le *tétradéion* de la cité (n° 2); si cet édifice peut être assimilé à l'agora, nous aurions un autre groupe de statues sur cet emplacement, comme en b); d) offrande de quatre statues par des chefs caravaniers dans quatre sanctuaires différents (n° 1). Remarquons enfin que la mention des quatre tribus ne se trouve que dans les trois inscriptions datant de 171 à 199 ap. J.-C., alors qu'elle n'apparaît pas dans les inscriptions plus anciennes en l'honneur de Soados. Malgré cette absence, l'habitude d'honorer certains particuliers par l'érection de *quatre* statues – même

²⁰ Sur l'existence de ces quatre tribus, cf. J. Cantineau, Syria 17 (1936) 279: «Il semble que les tribus palmyréennes qui, au Ier siècle, étaient assez nombreuses, aient été à la fin du second siècle réduites à quatre ...»; l'auteur proposait les noms de tribus suivants, outre celui des Benê Kommara qui paraît sûr: Benê Matthabôl, Benê Zabdibôl et Benê Gaddibôl. Nous préférerions, comme nous le verrons plus loin, substituer à l'une des deux premières la tribu des Benê Maziyân.

lorsque les quatre tribus ne sont pas mentionnées expressément, c'est-à-dire lorsque l'offrande est faite par d'autres dédicants, caravane ou Etat – cette habitude doit être mise en rapport, semble-t-il, avec l'existence de ces quatre tribus qu'on

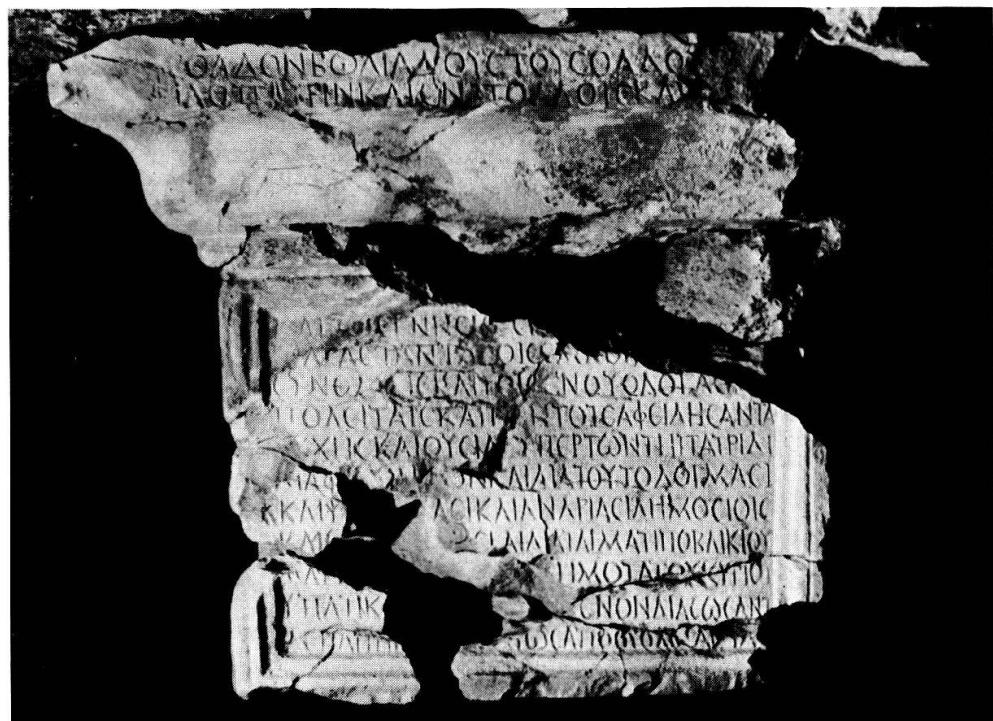


Fig. 1. Face antérieure.



Fig. 2. Face latérale gauche.

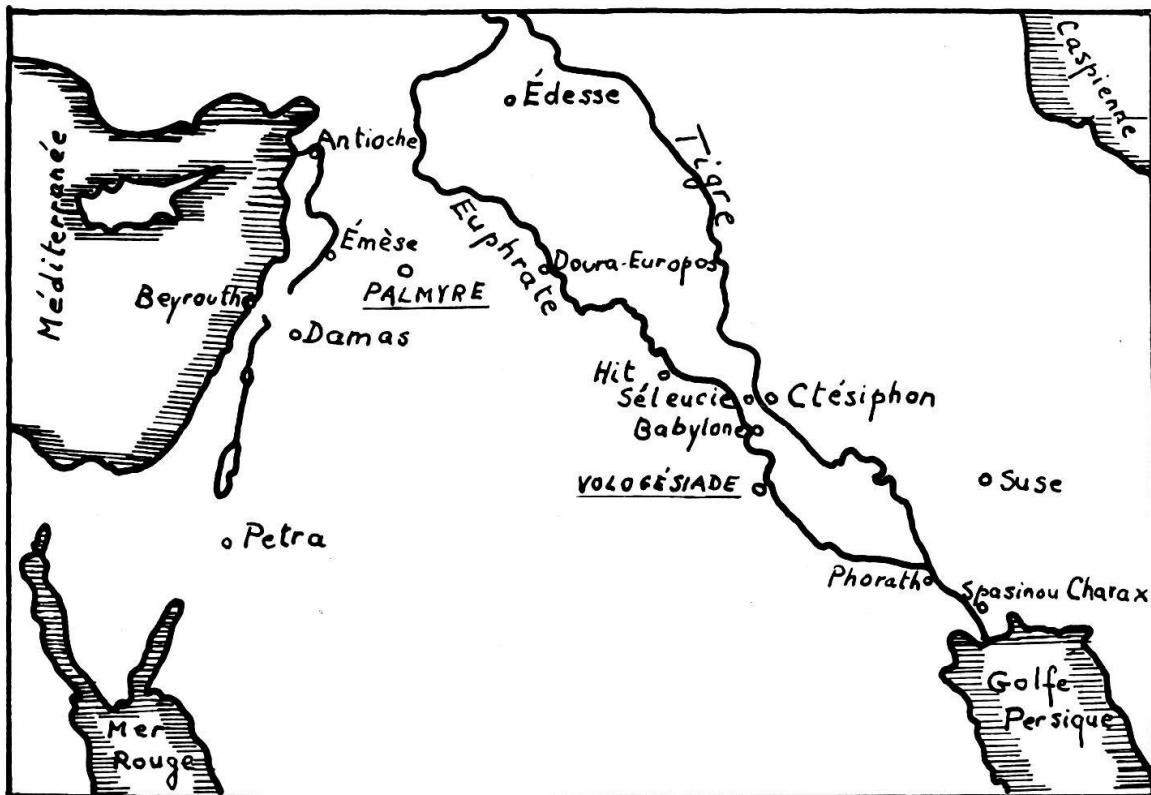


Fig. 3. Croquis de situation.

pourrait appeler « patriciennes » et dont nous savons encore si peu de chose. Le rapprochement mérite au moins d'être signalé. Il suggère la possibilité de voir en elles quatre tribus associées, liées par des intérêts commerciaux et spécialisées dans le trafic des caravanes. Leur apparition à Palmyre au IIe siècle ap. J.-C. correspondrait ainsi assez bien avec le grand essor de l'activité commerciale et caravanière de la cité à cette époque.

Nous voyons à deux reprises l'une des quatre statues dressée dans le sanctuaire de Baalshamîn. Sur la console de 171 ap. J.-C., il est même dit expressément que les quatre tribus, *chacune dans son propre sanctuaire*, ont élevé une statue au personnage honoré. L'inscription ayant été trouvée devant le temple de Baalshamîn, on peut bien supposer que ce sanctuaire était précisément celui d'une des quatre tribus²¹. D'autre part, si la console de Soados ne parle pas des quatre tribus, elle fait du moins mention de l'offrande de quatre statues dans des sanctuaires différents et, comme l'inscription que nous venons de citer, elle fut aussi trouvée dans le sanctuaire de Baalshamîn. Il serait tentant d'en inférer que les autres sanctuaires mentionnés ici, ceux d'Atargatis, d'Arès et le bois sacré, auraient été ceux des trois autres tribus. Il manque toutefois un chaînon dans le raisonne-

²¹ On pourrait objecter que l'érection d'une statue dans le sanctuaire de Baalshamîn pouvait faire partie du premier groupe d'offrandes, avec celles du Caesareum et du temple de Bêl, et que sa mention aurait disparu dans la mutilation de l'inscription. Mais la disposition du texte, dans les versions tant grecque que palmyrénienne, paraît exclure cette hypothèse.

ment pour pouvoir l'affirmer, puisque, précisément dans cette inscription, il n'est fait aucune mention des tribus, et que les statues sont l'offrande d'une caravane particulière. On pourrait encore expliquer cette omission par des différences de formulaire: au lieu de dire que les statues avaient été élevées dans les sanctuaires des quatre tribus, on aurait énuméré ces sanctuaires; exprimer l'un et l'autre aurait fait double emploi aux yeux des Palmyréniens²². Nous évoluons là dans le domaine dangereux de l'hypothèse. Mieux vaut ne pas s'y aventurer trop loin, et reconnaître le caractère totalement conjectural de ces remarques, tant que d'autres textes ne viendront pas nous éclairer.

Ce qui paraît certain, d'après l'inscription de 171 ap. J.-C. (notre n° 3), c'est que le sanctuaire de Baalshamîn était à ce moment-là le lieu de réunion d'une des quatre tribus. Peut-être est-il même possible de donner un nom à celle-ci.

Depuis la récente fouille du sanctuaire de Baalshamîn, en effet, une tribu palmyréenne a pris une importance nouvelle; d'après le témoignage des inscriptions, elle a participé abondamment à l'embellissement du sanctuaire et lui paraît attachée particulièrement, à l'exclusion presque totale de toute autre: c'est la tribu des Benê Maziyan. On en connaissait, jusqu'aux dernières fouilles, neuf mentions épigraphiques, parmi lesquelles trois appartenaient déjà au sanctuaire de Baalshamîn²³. Les fouilles de 1954 et 1955 ont fait surgir des documents nouveaux où, à treize reprises au moins, des personnages cités dans des dédicaces ou des inscriptions honorifiques appartiennent aux Benê Maziyan. Une seule inscription n'est pas datée, les autres portent les dates suivantes: février 32, juin 49, janvier 52, octobre 61, 62/63, septembre 67 (3 inscriptions), septembre 90 (2 inscriptions), septembre 98, 103/104. Comme les inscriptions déjà connues précédemment, elles appartiennent toutes au Ier siècle, sauf la plus récente, qui est du début du IIe siècle. Si étrange et remarquable que paraisse cette absence des Benê Maziyan plus tard dans le IIe siècle, elle ne suffit pas, semble-t-il, pour conclure à leur disparition, et peut n'être imputable encore qu'au hasard des découvertes. Si en 132 ap. J.-C., date de la console de Soados, il y avait déjà quatre tribus dirigeantes à Palmyre et que l'une d'elles fût spécialement attachée au sanctuaire de Baalshamîn – ce qui paraît ne pas faire de doute en tout cas dès 171 ap. J.-C. – il est permis de supposer qu'il s'agit encore de celle des Benê Maziyan. Il reste à espérer que de nouvelles trouvailles épigraphiques apporteront les éléments nécessaires pour remplacer par des certitudes les hypothèses émises ici.

²² Il faut remarquer cependant que la seule inscription qui donne le nom d'une des quatre tribus, celle des Benê Kommarâ, avait été trouvée, remployée, derrière le sanctuaire de Bêl. S'il faut l'associer à celui-ci, l'identification des sanctuaires énumérés sur la console de Soados avec ceux des quatre tribus devrait être écartée définitivement, puisque celui de Bêl n'y est pas mentionné – à moins que le terme de *ιερὸν ἀλτος* puisse le désigner parfois: souvenons-nous du palmier représenté sur un des bas-reliefs du temple (H. Seyrig, *Antiquités syriennes* 2 [1938] 34 sq.)! Mais, comme H. Ingholt le supposait déjà, la pierre peut avoir été transportée d'ailleurs (Berytus 3 [1936] 123 note 317).

²³ Sept inscriptions publiées: J. Cantineau, *Inventaire ...* I 3. 4. 5 (sanctuaire de Baalshamîn); II 1; VII 15; J. Starcky, *Inventaire ...* X 40; Syria 17 (1936) 350; et deux inédites: nos A 949 et A 953 du Dépôt des Antiquités à Palmyre.